



académie
Bordeaux
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pyrénées-Atlantiques



CIRCONSCRIPTION DE PAU Sud

Dossier suivi par :
Daniel BORDENAVE
Inspecteur de l'Education Nationale

Téléphone :
05 59 82 22 41

Fax :
05 59 82 22 27

Mél :
ce.ienpauud@ac-bordeaux.fr

2 place d'Espagne
64 038 Pau Cedex

Pau, le 18 novembre 2014

L'inspecteur de l'Education nationale
à

Mesdames et messieurs les enseignants

Objet : Accompagnement en Sciences et en Technologie à l'Ecole Primaire (ASTEP)

Dans le cadre de l'ASTEP, vous pouvez être secondé par un scientifique (étudiant chercheur, élève ingénieur) pour concevoir et conduire des séquences de classe permettant aux élèves de construire des connaissances scientifiques dans une démarche d'investigation.

Les étudiants peuvent provenir d'une université ou d'une école d'ingénieur. Ils doivent être au minimum en L2. Le module ASTEP est une Unité d'Enseignement. Une production doit être présentée pour valider le module (affiche, mémoire...).

L'ASTEP est règlementée par une charte.

L'accompagnateur s'engage à venir régulièrement dans la classe, une demi-journée par semaine, pendant au moins six à sept semaines. La préparation est effectuée avec l'enseignant. La mise en œuvre est l'occasion pour l'accompagnateur de seconder l'enseignant, de guider les élèves dans leur démarche d'investigation.

Je vous sollicite pour accueillir des étudiants dans le cadre de l'ASTEP.

La présentation du module aux étudiants se réalisera à la fin du premier trimestre et les interventions en classe se dérouleront au deuxième trimestre.

Cependant, il est nécessaire de proposer une liste d'enseignants volontaires à l'UPPA pour ce mois de novembre.

Je vous envoie en pièce jointe une plaquette et le guide 2014 d'information sur l'ASTEP.

Si vous souhaitez recevoir des étudiants accompagnateurs, adressez-moi votre réponse d'ici à la fin de semaine.

Merci pour votre collaboration.

Daniel BORDENAVE
IEN Pau Sud